

AVIS SUR LE SCOT RIVES DU RHONE

I - Le contexte

- Document d'orientations et d'objectifs du SCOT Rives du Rhône arrêté par le Syndicat mixte, le 14 février 2019 ;
- Avis de la CCI à rendre avant mi-mai 2019.

II – Présentation du SCOT

Données clefs : 250.000 habitants, 86 500 emplois.

80 communes et 5 départements : Rhône, Loire, Isère, Ardèche, Drôme.

Objectif « raisonnable » de + 47 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.

Les chapitres du SCOT :

- Valoriser les différentes formes d'économie locale,
- Intégrer les composantes environnementales et paysagères,
- Améliorer les conditions d'accessibilités et de mobilité pour les habitants et les entreprises,
- Offrir des logements à tous dans des cadres de vie diversifiés, de qualité.

Sites particulièrement à enjeux pour l'activité économique :

- La zone industrialo-portuaire INSPIRA à Salaise-Sablons constitue le site d'activités le plus important au Sud de Lyon. Il regroupe 300 hectares de foncier dont 130 hectares encore disponibles. Le Port géré par la CCI NORD ISERE dispose d'une réserve de 7 hectares.
- Plusieurs sites à enjeux de renouvellement sont identifiés à l'échelle du SCOT dont le site industrialo-portuaire de Loire-sur-Rhône, site portuaire d'envergure métropolitaine de 110 hectares en cours de mutation qui est situé dans le ressort de la CCI LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE.

II – Les enjeux pointés par la Commission aménagement du Territoire

- Les documents de planification doivent répondre aux besoins des entreprises locales par une offre de foncier diversifiée et bien connectée aux axes européens de transport.
- La compétitivité de l'industrie et le développement des pôles urbains justifient l'implantation d'activités support dont la logistique. Ces polarités doivent être mieux reliées pour assurer un développement et une optimisation des circulations de fret.
- Le SCOT Rives du Rhône conforte le site de Loire s/Rhône comme site métropolitain avec un potentiel de 110 hectares dont 24 en extension. Ce site doit bénéficier d'une bonne interconnexion aux contournements de Lyon (fer et route), en particulier par un raccordement à l'A45 et à l'A47 qui répondrait à plusieurs fonctionnalités avec un contournement de Givors et un nouveau franchissement du fleuve complémentaire à l'élargissement du pont de Givors.
- La CCILM **rappelle l'exigence d'une vision d'ensemble des mobilités** et la nécessité de se projeter sur des impératifs **d'une Métropole de taille européenne**, et insiste sur la nécessité de penser les interconnexions des sites de production avec les infrastructures existantes ou en devenir.

III - Conclusion et suite à donner :

Il vous est proposé de bien vouloir valider les propositions de la Commission aménagement du territoire et infrastructures en vue d'une présentation à l'AG du 29 avril. L'avis sera ensuite transmis au SCOT Rives du Rhône.